

**Délibération N° 2022-48**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** le Code de la commande publique ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;  
**Vu** la délibération n°2022-15 du 14 mars 2022 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du lancement et de la signature de marchés publics**

- Phase 3 de l'opération de travaux relative à la construction de la Ruche
- Entretien, aménagement et rénovation des bâtiments techniques de l'Université Lyon 2
- Fourniture de mobilier, siège et mobilier pédagogique

Ces marchés publics, dont les caractéristiques essentielles sont jointes en annexe, sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 22

Fait à Lyon, le 4 juillet 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 8 juillet 2022

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 8 juillet 2022